

## 2) Fiche de présentation synthétique de l'opération globale

### PROJET EDEC :

#### **Contexte général ; diagnostic de situation ; impact emploi ; impact de la Crise**

Le spectacle vivant est un secteur d'activité artistique d'une grande vitalité qui génère des retombées économiques importantes. L'offre de spectacle est forte, de qualité, diversifiée et innovante.

Néanmoins, la branche professionnelle est actuellement confrontée à un contexte social difficile qui touche les artistes, les techniciens et les personnels administratifs du fait :

- d'évolutions artistiques, technologiques, réglementaires, organisationnelles et des politiques publiques qui ont des effets majeurs sur l'économie et l'emploi,
- d'une croissance forte et constante du nombre de professionnels en exercice, tandis que l'offre de travail augmente quant à elle de façon plus mesurée, créant ainsi un déséquilibre structurel entre l'offre et la demande d'emploi, et une précarité durable.

Au niveau du tissu économique, le secteur de la culture représente en Bretagne environ 700 entreprises, dont 97% sont des entités de moins de 10 salariés, occupant au total environ 9.100 salariés.

C'est dans ce contexte qu'en janvier 2010, l'Etat (DRTEFP et DRAC), la CPNEF SV et l'AFDAS ont signé un Accord Cadre Régional pluriannuel d'Engagement de développement de l'emploi et des compétences. Cet accord cadre a pour objet de permettre un développement de l'emploi en assurant une meilleure adéquation entre les compétences des salariés et les emplois du spectacle vivant nécessaires aux entreprises. Il doit permettre le renforcement de la capacité des entreprises et de leurs salariés (permanents et intermittents du spectacle) à s'adapter aux mutations en cours, et de préférence les anticiper afin de maintenir et consolider l'emploi.

En effet, le diagnostic global est que ces dernières années, la qualité de l'emploi dans la branche s'est fortement détériorée au plan national et de surcroît, ses retombées peuvent être catastrophiques à l'échelle régionale. Les difficultés touchent l'ensemble des actifs, dont les situations individuelles se sont significativement dégradées : l'insertion professionnelle des primo entrants est longue et mal assurée ; ceux qui ont le plus d'ancienneté, se trouvent confrontés massivement à l'obligation d'évoluer, voire de se reconvertir du fait des difficultés d'adaptation aux changements, de l'usure physique générée par certains métiers, de l'évolution des technologies et de l'environnement professionnel.

De leur côté, les entreprises (producteurs, diffuseurs, exploitants de salles, prestataires techniques) s'inscrivent dans une économie risquée et instable. Très majoritairement de très petite taille, fortement dépendantes d'aides financières publiques ou institutionnelles, et fonctionnant sur le modèle artisanal, une bonne partie d'entre elles est en quête permanente de moyens de pérennisation. De ce fait, elles sont peu en capacité d'identifier précisément les besoins en compétences et en formation, et de mesurer leurs besoins d'évolution dans une démarche réactive et prospective.

## **Axes Visés :**

Compte tenu des nombreuses évolutions à l'œuvre et auxquelles doit faire face la branche d'activités, la formation professionnelle constitue un moyen majeur et incontournable pour l'ensemble des acteurs de la culture et de la communication, en Bretagne, pour développer l'employabilité des salariés et rendre les entreprises plus performantes et donc pérennes dans leurs domaines d'intervention.

En effet, à travers la mobilisation du dispositif de la formation professionnelle tout au long de la vie, cette opération vise à apporter aux salariés du spectacle vivant un meilleur accompagnement de l'Afdas et une prise en charge ajustée des projets en vue de :

- favoriser l'accès à la formation qualifiante des salariés permanents et intermittents,
- promouvoir l'égalité de toutes et de tous face à la formation,
- promouvoir les bilans de compétences professionnels.

## **Résultats attendus**

Pour ce qui concerne les résultats attendus, la volonté des partenaires sociaux présents au sein de l'AFDAS, au vu du contexte économique et social difficile que traverse actuellement le secteur de la culture et de la communication, est d'organiser, en liaison avec ses partenaires institutionnels régionaux, les meilleures conditions de soutien de la formation professionnelle qui peuvent être proposées en Bretagne pour accompagner les entreprises et les salariés du spectacle vivant.

En effet, les entreprises de ce secteur sont en quête permanente de moyens de pérennisation économiques de leurs activités et à cet égard, elles ont notamment besoin de soutien pour mieux se structurer sur le plan des ressources humaines, par une meilleure identification des compétences que requièrent les évolutions auxquelles elles doivent faire face.

Cet accompagnement induira une meilleure professionnalisation et sécurisation des parcours professionnels des salariés en vue d'adapter et de maintenir les emplois au niveau régional, et de prévenir et de limiter les risques d'exclusion professionnelle avérées compte tenu de la conjoncture économique actuelle.

## **Mode de validation pour les formations**

Selon le type d'actions et le parcours dont bénéficiera le salarié, les modes de validation pourront être les suivants :

- diplôme ou certification
- attestation de compétences
- habilitation professionnelle pour les formations techniques

## **Moyens humains, techniques ; calendrier**

Pour la réalisation des actions de formation rentrant dans le cadre de la présente opération, il est fait appel prioritairement à des établissements de formations situés en Bretagne et le cas échéant, lorsque l'offre régionale est rare ou inadaptée, voire lorsque le volume de stagiaires à

former est limité, à des établissements localisés dans d'autres régions dont l'offre de formation est de « notoriété » dans le secteur professionnel.

Afin de promouvoir cet accord, la Délégation Ouest de l'Afdas mobilisera un chargé de mission et un chargé de coordination qui seront chargés d'animer des réunions collectives, des rendez-vous et des entretiens individuels destinés aux entreprises et aux salariés. Un gestionnaire aura en charge l'instruction des dossiers formation. La Déléguée Régionale se charge du pilotage et de la coordination des actions, ainsi que leur suivi.

L'action se déroulera sur les 3 années prévues par l'accord régional EDEC Spectacle vivant : 2010, 2011 et 2012.

**Partenaires :**

Etat, Région, Afdas, Organismes de formation

**Dates de début et de fin :** du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010

**Effectif de salariés concernés par l'opération :**

Nombre total : 212

Hommes : 119

Femmes : 93

	-26 ans		26 à 45 ans		+ 45 ans	
	H	F	H	F	H	F
ONQ						
OQ						
E, artistes	3	3	43	40	15	9
TAM			45	26	7	6
I/C			3	6	3	3
TOTAL	3	3	91	72	25	18

**Nombre d'heures/stagiaire :** 6.668

**Nombre de stagiaires :** 212

**Coût horaire par stagiaire :** 28,72 €/h

**Coût total de l'action :** 191.500 €

Hors rémunération = 191.500 €      Avec rémunération = 258.180 €

**Nombre d'entreprises et liste des entreprises** concernées et leur lieu d'activité et taille (joindre la liste sur papier libre si nécessaire) :

La totalité du fichier des entreprises du spectacle vivant en Bretagne (environ 700) est potentiellement concernée par cette action. Au final, l'objectif sera de 150 entreprises bénéficiaires.

La liste définitive ne pourra être communiquée qu'à l'issue des actions, soit au moment du bilan.

**Accompagnement :** 2.550 € - durée valorisée : 120 h

**Ingénierie :** Pas de valorisation

### 3) Fiche de présentation synthétique des ACTIONS ou MODULES

(Faire autant de fiches qu'il y a d'actions)

#### PROJET EDEC :

**AXE 2 - Adapter et développer les compétences des salariés et concourir à la construction des parcours professionnels**

**ACTION 1 : Favoriser l'accès à la formation qualifiante des salariés permanents et intermittents**

**Intitulé de l'action ou module :**

PARCOURS MODULAIRE ET INDIVIDUALISE : ADMINISTRATION, GESTION, COMMUNICATION DES ENTREPRISES DU SPECTACLE

**Dates de début et de fin d'actions :** du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010

**Objectif** (préciser la qualification acquise ou certification si c'est le cas) :

Le tissu économique du spectacle vivant est constitué pour majorité de TPE. Ces TPE évoluent dans un environnement très fragile où les salariés doivent faire preuve d'une grande polyvalence. En effet, au sein de ces structures l'ensemble des grandes fonctions d'une entreprise (commerciale, gestion, finance, administration, production) sont réalisées par quelques personnes, parfois une ou deux personnes seulement. Aussi, ces entreprises expriment-elles des attentes importantes et sollicitent-elles fortement l'AFDAS pour bénéficier de formations permettant aux salariés d'assurer, non seulement ces missions polyvalentes, mais également des missions plus pointues liées à leur cœur de métier.

L'objectif de cette action est de proposer une offre de formation dans le domaine de l'administration, de la gestion et de la communication aux acteurs (entreprises, salariés, intermittents du spectacle) du secteur du spectacle vivant pour leur permettre de s'adapter aux évolutions de leurs métiers et renforcer leur niveau de professionnalisation.

**Contenu pédagogique de l'action ou module :**

- Accueil des publics
- Droits des contrats et droits d'auteurs
- Fiscalité et comptabilité des associations
- Médiation culturelle
- La pratique de la paie
- Promotion, diffusion et vente d'un spectacle
- Maîtrise des nouveaux outils de communication, web communication

**Résultats attendus**

L'action vise à permettre aux salariés l'acquisition de connaissances et le renforcement de leurs compétences en vue de renforcer la gestion des entreprises du spectacle.

Selon le type d'actions et le parcours dont bénéficiera le salarié, les modes de validation pourront être les suivants :

- diplôme ou certification,
- attestation de compétences.

**Effectif de salariés concernés par l'action :**

Nombre total : 70

Hommes : 21

Femmes : 49

	-26 ans		26 à 45 ans		+ 45 ans	
	H	F	H	F	H	F
ONQ						
OQ						
E et artistes	1	2	7	15	4	6
TAM			4	12	2	5
I/C			2	6	1	3
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>13</b>	<b>33</b>	<b>7</b>	<b>14</b>

**Nombre d'heures/stagiaire :** 1.638 h, soit une moyenne de 23 h/stagiaire**Nombre de stagiaires :** 70 stagiaires**Coût horaire par stagiaire :** 32,12 €**Coût total de l'action :** 52.000 €

Hors rémunération = 52.000 €      Avec rémunération = 68.380 €

**Nombre d'entreprises et liste des entreprises** concernées et leur lieu d'activité et taille (joindre la liste sur papier libre si nécessaire) :

La totalité du fichier des entreprises du spectacle vivant en Bretagne (environ 700) est potentiellement concernée par cette action. Au final, l'objectif sera de 70 entreprises bénéficiaires.

La liste définitive ne pourra être communiquée qu'à l'issue des actions, soit au moment du bilan.

### 3) Fiche de présentation synthétique des ACTIONS ou MODULES

(Faire autant de fiches qu'il y a d'actions)

#### **PROJET EDEC :**

**AXE 2 - Adapter et développer les compétences des salariés et concourir à la construction des parcours professionnels**

**ACTION 1 : Favoriser l'accès à la formation qualifiante des salariés permanents et intermittents**

**Intitulé de l'action ou module :**

PARCOURS DE FORMATIONS MODULAIRES ET INDIVIDUALISES AUX METIERS DE TECHNICIENS DU SPECTACLE VIVANT

**Dates de début et de fin d'actions :** du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010

**Objectif** (préciser la qualification acquise ou certification si c'est le cas) :

La plupart des salariés et demandeurs d'emplois du secteur y sont entrés sans véritable formation spécifique. De fait ils acquièrent leurs compétences "sur le tas", en se frottant aux professionnels confirmés et en acceptant de prendre le temps de faire leurs preuves, sans toujours trouver l'aide leur permettant de franchir certains seuils de compétences. Par ailleurs, le spectacle vivant connaît une évolution des technologies et des métiers. Ainsi, les besoins en formation sont accrus tout au long de la carrière professionnelle.

L'objectif de cette action est de proposer une offre de formations aux techniques du spectacle pour les professionnels en vue de consolider leur compétences professionnelles dans le cadre de l'exercice de leur métier, et pour certains d'acquérir une nouvelle qualification en tant que technicien son ou technicien plateau.

**Contenu pédagogique de l'action ou module :**

- Plateau : effets spéciaux, accroche et levage : 25 bénéficiaires attendus.
- Son : consoles numériques, sonorisation de spectacle : 19 bénéficiaires attendus.

Il est à noter que cette action peut être corrélée avec l'action inscrite au contrat d'objectif emploi formation du spectacle vivant « Construire une démarche collective de qualification des techniciens du spectacle vivant ».

**Résultats attendus**

Au travers de cette action, l'objectif sera de sécuriser les parcours professionnels des salariés.

Selon le type d'actions et le parcours dont bénéficiera le salarié, les modes de validation pourront être les suivants :

- diplôme ou certification,
- attestation de compétences.

**Effectif de salariés concernés par l'action :**

Nombre total : 44

Hommes : 33

Femmes : 11

	-26 ans		26 à 45 ans		+ 45 ans	
	H	F	H	F	H	F
ONQ						
OQ						
E et artistes	1		16	6	3	2
TAM			11	3	2	
I/C						
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>		<b>27</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>2</b>

**Nombre d'heures/stagiaire :** 1.540 h soit une moyenne de 35 h/stagiaire**Nombre de stagiaires :** 44**Coût horaire par stagiaire :** 32,46 €/**Coût total de l'action :** 50.000 €

Hors rémunération = 50.000 €      Avec rémunération = 65.400 €

**Nombre d'entreprises et liste des entreprises** concernées et leur lieu d'activité et taille (joindre la liste sur papier libre si nécessaire) :

La totalité du fichier des entreprises du spectacle vivant en Bretagne (environ 700) est potentiellement concernée par cette action.

Au final, l'objectif sera de 40 entreprises bénéficiaires.

La liste définitive ne pourra être communiquée qu'à l'issue des actions, soit au moment du bilan

### 3) Fiche de présentation synthétique des ACTIONS ou MODULES

(Faire autant de fiches qu'il y a d'actions)

#### PROJET EDEC :

**AXE 2 - Adapter et développer les compétences des salariés et concourir à la construction des parcours professionnels**

**ACTION 1 : Favoriser l'accès à la formation qualifiante des salariés permanents et intermittents**

**Intitulé de l'action ou module :**

SOUTIEN A LA PRISE EN COMPTE DE LA SECURITE ET DE LA PREVENTION DES RISQUES DANS LES METIERS DES TECHNICIENS ET ARTISTES, SALARIES INTERMITTENTS DU SPECTACLE VIVANT

**Dates de début et de fin d'actions :** du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010

**Objectif** (préciser la qualification acquise ou certification si c'est le cas) :

L'objectif de cette action est de proposer une offre de formations, destinées aux salariés intermittents, axées sur la sécurité et la prévention dans le cadre de leurs pratiques professionnelles. Les salariés intermittents du spectacle sont tenus de se former à la sécurité. Néanmoins, les salariés intermittents n'ont pas d'employeur fixe, et l'obligation de l'employeur de formation à la sécurité est difficilement compatible avec les modalités d'emploi de cette catégorie de salariés. Ainsi, pour qu'ils soient formés à la sécurité, il est primordial de les soutenir et de les accompagner.

**Contenu pédagogique de l'action ou module :**

- Sécurité électrique : 45
- CACES : 35
- SSIAP : 18.

**Résultats attendus**

Au travers de cette action, l'objectif sera de consolider les connaissances et les compétences des salariés en matière de sécurité au travail. De plus, l'action contribue à sécuriser les parcours professionnels des salariés intermittents concernés.

Les stagiaires se verront délivrer, à l'issue de la formation, et suivant les résultats des tests / évaluations, une habilitation (sécurité électrique et SSIAP), ou un certificat d'aptitude (CACES).

**Effectif de salariés concernés par l'action :**

Nombre total : 88

Hommes : 60

Femmes : 28

	-26 ans		26 à 45 ans		+ 45 ans	
	H	F	H	F	H	F
ONQ						
OQ						
E	1	1	18	17	7	
TAM			29	10	2	
I/C			1		2	
TOTAL	1	1	48	27	11	

**Nombre d'heures/stagiaire** : 3.250 h, soit une moyenne de 37 h/stagiaire

**Nombre de stagiaires** : 88

**Coût horaire par stagiaire** : 22 €

**Coût total de l'action** : 71.500 €

Hors rémunération = 71.500 €

Avec rémunération = 104.000 €

**Nombre d'entreprises et liste des entreprises** concernées et leur lieu d'activité et taille  
(joindre la liste sur papier libre si nécessaire) :

La totalité du fichier des entreprises du spectacle vivant en Bretagne (environ 700) est  
potentiellement concernée par cette action.

Au final, l'objectif sera de 80 entreprises bénéficiaires.

La liste définitive ne pourra être communiquée qu'à l'issue des actions, soit au moment du bilan

### 3) Fiche de présentation synthétique des ACTIONS ou MODULES

(Faire autant de fiches qu'il y a d'actions)

#### PROJET EDEC :

**AXE 2 - Adapter et développer les compétences des salariés et concourir à la construction des parcours professionnels**

**ACTION 3 : Promouvoir les bilans de compétences**

**Intitulé de l'action ou module :**

CONCEPTION ET PROMOTION D'UN BILAN DE COMPETENCES « PROFESSIONNEL »  
SPECIFIQUE AU SPECTACLE VIVANT

**Dates de début et de fin d'actions :** du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010

**Objectif** (préciser la qualification acquise ou certification si c'est le cas) :

L'objectif de l'action est :

- dans un premier temps : de mettre en place, sur le territoire breton, un bilan de compétences professionnel spécifique au spectacle vivant en vue d'un travail axé sur les compétences transférables au sein de la branche.
- dans un second temps : de promouvoir l'utilisation du bilan de compétences professionnel par les salariés permanents et intermittents.

**Contenu pédagogique de l'action ou module :**

#### **Bilan de compétences « professionnel »**

L'objectif de l'AFDAS est de conclure un partenariat pédagogique et financier avec des prestataires qui seront en mesure de mettre en œuvre les moyens techniques, humains et matériels nécessaires, pour développer un dispositif et une offre de services ajustés aux besoins, caractéristiques et situations spécifiques des professionnels du spectacle.

A travers cette nouvelle démarche, l'AFDAS entend ainsi proposer à ses ressortissants qui interviennent dans l'environnement du Spectacle vivant, une possibilité complémentaire à leur disposition pour mieux construire, orienter et gérer leur parcours professionnel. La finalité de l'action de bilan de compétences professionnel consiste à apporter, aux salariés « permanents » et « intermittents » du secteur du Spectacle vivant, un outil d'aide à la décision et de gestion dynamique de leur parcours professionnel ; particulièrement pour ceux d'entre eux ayant une ancienneté professionnelle d'au moins 5 ans dans le secteur et dont le parcours se trouve dans une phase de mutation ou de baisse d'activités.

#### **Résultats attendus**

Au travers de cette action, on visera à développer le recours au bilan de compétences dans le spectacle vivant en Bretagne dans l'objectif d'accompagner les salariés permanents et intermittents souhaitant prendre du recul sur leur métier ou leur contexte d'emploi actuel, afin de déterminer les actions à entreprendre pour mieux orienter et piloter l'évolution de leur parcours professionnel.

L'organisme qui aura été sélectionné devra produire au commanditaire un bilan final quantitatif et qualitatif global (types de prescriptions, préconisations...).

Selon le type d'actions et le parcours dont bénéficiera le salarié, les modes de validation pourront être les suivants :

- diplôme ou certification,
- attestation de compétences.

**Effectif de salariés concernés par l'action :**

Nombre total : 10

Hommes : 5

Femmes : 5

	-26 ans		26 à 45 ans		+ 45 ans	
	H	F	H	F	H	F
ONQ						
OQ						
E, artistes			2	2	1	1
TAM			1	1	1	1
I/C						
TOTAL			3	3	2	2

**Nombre d'heures/stagiaire :** 240 h, soit 24h/stagiaire **Nombre de stagiaires :** 10**Coût horaire par stagiaire :** 75 €/h**Coût total de l'action :** 18.000 €

Hors rémunération = 18.000 € Avec rémunération = 20.400

**Nombre d'entreprises et liste des entreprises concernées et leur lieu d'activité et taille**  
(joindre la liste sur papier libre si nécessaire) :

Il s'agit d'une offre de prestation s'adressant directement aux salariés permanents et intermittents, la clé d'entrée n'est donc pas l'entreprise.